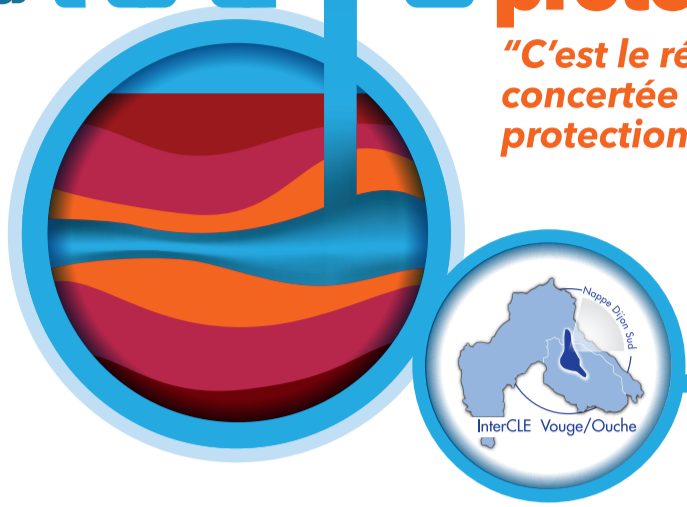


LE CONTRAT ²⁰¹⁶⁻²⁰²¹ DIJON SUD pour la NAPPE

reconquérir protéger

"C'est le résultat d'une démarche concertée et volontaire pour la protection de la Nappe de Dijon Sud"



l'InterCLE Vouge / Ouche est en charge de la protection et de la gestion de la Nappe de Dijon Sud

Organe charnière entre les deux Commissions Locales de l'Eau (CLE) de la Vouge et de l'Ouche, l'InterCLE est aujourd'hui la structure en charge de la gestion de la Nappe de Dijon Sud. C'est l'instance officielle de suivi et de validation du contrat, garante de la concertation entre les acteurs.

Une solution à long terme

Le traitement des eaux pour remédier à cette pollution n'est pas la seule solution...

"La reconquête de la qualité des eaux souterraines passe nécessairement par une politique préventive (...)."

Les 3 collectivités compétentes en matière d'AEP* sur la Nappe de Dijon Sud ont dû se doter d'usines de traitement pour assurer la fourniture d'une eau conforme, au robinet du consommateur. L'investissement, l'exploitation et la maintenance de ces unités ont donc forcément un impact sur le prix de l'eau distribuée. Aujourd'hui, ces moyens curatifs de traitement sont nécessaires. Ils répondent aux normes de potabilité des eaux distribuées mais n'incitent pas à la prévention de la dégradation de la ressource. La reconquête de la qualité des eaux souterraines passe nécessairement par une politique préventive sur le long terme bien plus économique que les solutions curatives.

Son Financement :

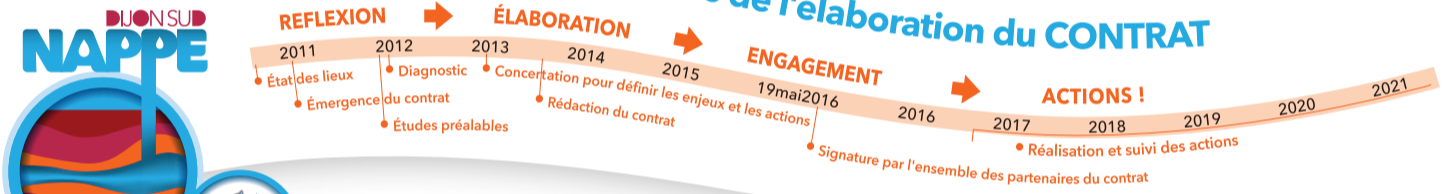


L'InterCLE est une structure de concertation et de coordination



"Le contrat comprend 40 actions portées par 20 partenaires pour reconquérir et protéger la Nappe de Dijon Sud."

Les étapes principales de l'élaboration du CONTRAT



Les priorités du contrat

- ANIMATION**
Assurer la coordination pour une bonne gestion patrimoniale de la nappe
- GESTION QUANTITATIVE**
Assurer des prélèvements cohérents sur la nappe classée Zone de Répartition des Eaux
- RÉSORPTION DES POLLUTIONS**
Caractériser, traiter et prévenir les pollutions sur la nappe
- SUIVI**
Améliorer les connaissances et assurer un suivi de la ressource
- COMMUNICATION**
Sensibiliser aux enjeux

Le programme d'action

Le programme d'action pluriannuel est défini pour 6 ans (de 2016 à 2021). Sa mise en œuvre se déroulera en deux temps :
 • de 2016 à 2018
 • de 2019 à 2021

Il comprend 40 actions portées par 20 partenaires afin de satisfaire l'objectif du contrat : reconquérir et protéger la Nappe de Dijon Sud

Pour un engagement durable !

PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS :

Les services de l'État, la Région Bourgogne-Franche-Comté, le Conseil Départemental de la Côte-d'Or, le Syndicat du Bassin versant de la Vouge, le Syndicat du Bassin de l'Ouche, la Communauté urbaine du Grand Dijon, la Communauté de communes de Gevrey-Chambertin, la Communauté de communes du Sud Dijonnais, l'Établissement Public Territorial de Bassin Saône & Doubs, la Chambre d'Agriculture de Côte-d'Or, la Chambre de Commerce et d'Industrie de Côte-d'Or, Comité des Associations et des personnes pour la Protection Régionale de l'Environnement (CAPREN), la commune de Fény, la commune de Saulon-la-Rue et la commune de Perrigny-lès-Dijon, SNCF et APPR.

